

FORMATION ANIMATEUR FEDERAL 2012-2013

Définition

C'est l'assistant d'un titulaire d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Il reçoit de celui-ci des directives pédagogiques précises, qu'il se limite à suivre. Il est capable de prendre des initiatives dans le cadre de l'animation.

Compétences attendues

- ✚ Etre capable d'animer un groupe, avec ou sans arme, en toute sécurité.
- ✚ Etre capable de construire une séance collective structurée avec un échauffement, une progression des exercices, une séquence d'assaut.

La formation

Il s'agit d'une formation préprofessionnelle, alternant des modules de formation sous la responsabilité du cadre technique et des modules en situation avec tuteur.

La fonction de tuteur, reconnue par le CTR, est assurée par un intervenant titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

Conditions requises

- ✚ Etre licencié à la FFE
 - ✚ Être dans l'année de ses 16 ans pour faire acte de candidature.
 - ✚ Etre inscrit en formation départementale d'arbitrage à une arme conventionnelle.
- **Principes d'organisation**
 - Les modules déclinés ci-dessous, doivent être consignés dans le livret de formation.
 -
 - **Module de formation : 60 heures**
 - ✚ Formation effectuée au niveau ligue du :
 - ✚ Du lundi 29 à 10h au jeudi 1^{er} novembre 2012 à 17h à Tremplin Sport Formation (Voiron)
 - ✚ Du mardi 26 à 10h au jeudi 28 février 2013 à 17h à TSF
 - **Module en situation : 40 heures** (séances, préparations et dossier pédagogique)
 - ✚ Animation d'un cycle de 12 séances avec un minimum de 6 personnes.
 - ✚ L'animateur fédéral ne peut pas être seul, en face à face pédagogique, durant ses interventions.
 - ✚ Un dossier pédagogique doit restituer l'action menée par le candidat durant ce stage pratique.

REFERENTIEL DE FORMATION

Connaissances spécifiques

- ✚ Le lexique.
- ✚ L'esprit du jeu & sa logique interne.
- ✚ Le règlement des épreuves de jeunes et règlement international (programme arbitre départemental).
- ✚ Cadre réglementaire du club.

Connaissances pédagogiques

- ✚ Les principes de sécurité.
- ✚ Les principes d'organisation et d'animation d'une séance.
- ✚ L'attitude pédagogique à tenir face aux différents publics.

Savoir-faire techniques

- ✚ Démontrer les actions techniques élémentaires dans les 3 armes sous forme de duos.
- ✚ Analyser la phrase d'armes aux 3 armes et tenir une feuille de poule (niveau blason vert).
- ✚ Tirer aux 3 armes.

Savoir-faire pédagogiques

- ✚ Préparer la séance par écrit
- ✚ Animer une séance dans une arme donnée. Il donne les objectifs, les consignes, les critères de réussite et il utilise un vocabulaire adapté auprès du public concerné.
- ✚ Animer une séance à 2 mains.
- ✚ Réguler son action en fonction des comportements observés.
- ✚ Organiser le groupe, les rotations, les temps de travail et de récupération.
- ✚ Adopter une posture et s'exprimer face au groupe.

EVALUATION

Principes de l'évaluation

Il ne s'agit pas de sanctionner, mais bien de vérifier si les compétences sont maîtrisées et de proposer de poursuivre la formation si c'est nécessaire.

Sont évaluées :

- Les connaissances, sous forme de devoirs écrits, de QCM ou d'épreuves orales.
- Les savoir-faire, en situation pratique au cours des stages de formation, duo, situations pédagogiques, assauts, arbitrage.
- Les compétences ou savoir faire-faire, sur la base d'un dossier de stage et d'une note du tuteur sur le stage en situation.

Thèmes	Coefficient
Connaissances : Ecrit / oral / QCM	1,5
Savoir-faire : En situation de contrôle continu lors des stages <ul style="list-style-type: none"> • Animer un échauffement. 15mn • Animer une séquence de déplacements. 10mn • Animer une séquence collective avec un thème et une arme tirés au sort. 15mn 	1 1 2
Savoir-faire techniques : Duos sur une arme et un thème technique du lexique, tirés au sort. 15mn	1
Compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> • Présenter un dossier de stage. 15mn • Stage en situation 	1,5 2

Certification

⚡ Délivrée par le Président de ligue et le CTR sur proposition de l'équipe pédagogique.

Conditions d'exercice

⚡ L'animateur ne peut exercer dans un club qu'avec la présence effective d'un titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP.

⚡ Le bénéficiaire ne peut obtenir en aucun cas une rémunération, conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport.

Participation financière

Participation demandée au stagiaire = 180 € (chèque à l'ordre du Comité d'Escrime du Rhône au moment de l'inscription).

Comité Départemental d'Escrime du Rhône – EDS - 8 bis, Rue Louis Thévenet – F 69004 LYON – France

Tél : + 33 (0) 472 001 133 – e-mail : contact@escrime-rhone.fr – Site web : www.escrime-rhone.fr

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e),

Parent ou tuteur de l'enfant NOM :

PRENOM :

autorise ma fille, mon fils, à participer aux stages d'escrime qui auront lieu à Tremplin Sport

Formation à Voiron du :

✚ 29 octobre au 1^{er} novembre 2012

✚ 26 au 28 février 2013.

J'autorise également le responsable du stage, à faire pratiquer tous soins et interventions chirurgicales nécessaires.

Mon enfant dispose d'une assurance individuelle et en responsabilité civile.

Nom de l'assurance :

(Précédé de "lu et approuvé")

A, le

Signature

Indiquer les médicaments à prendre ou à éviter